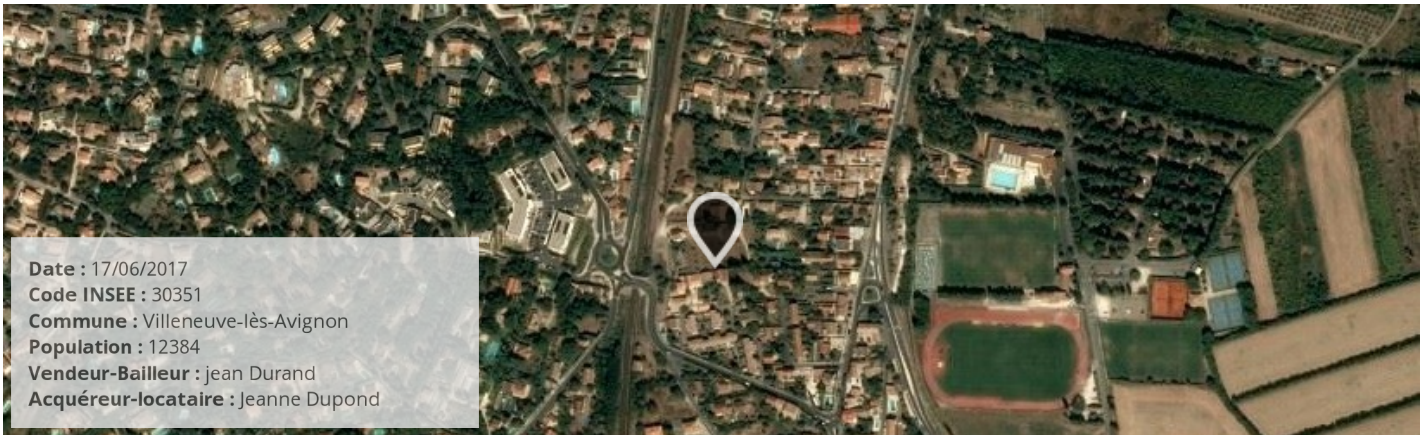


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

12 BOULEVARD ABBÉ VALLA 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

2 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Séisme
Feu de forêt

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Rupture de barrage
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Approuvé	PPRif Villeneuve lès Avignon	22/05/2007
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	PSS Rhône Amont	06/08/1982
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Préscrit	Bassin de Pujaut	17/09/2002
Risque industriel (Effet thermique)	Approuvé	PPRT - Eurenco- Sorgues	13/12/2013
Risque industriel (Effet de surpression)	Approuvé	PPRT - Eurenco- Sorgues	13/12/2013
Risque industriel (Effet toxique)	Approuvé	PPRT - Eurenco- Sorgues	13/12/2013
Risque industriel (Effet de projection)	Approuvé	PPRT - Eurenco- Sorgues	13/12/2013

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Feu de forêt mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone sensible au feux de forêt
- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Risque industriel

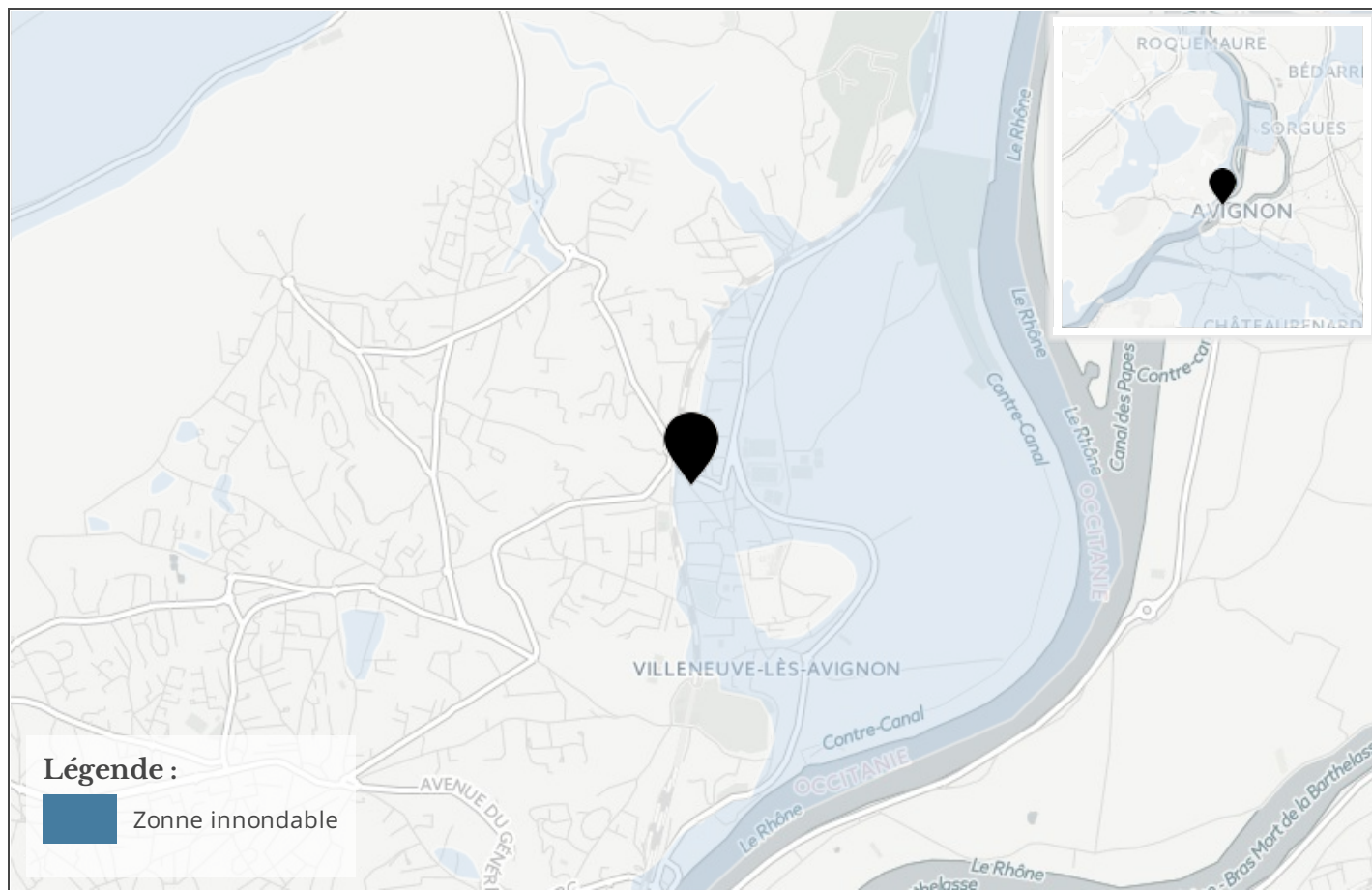
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Gard Rhodanien, Camargue Gardois	01/01/1970
Inondation	La Cèze	01/01/2001
Inondation	Le Rhone du confluent de la Dura	01/01/2001

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	26/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
Inondations et coulées de boue	24/08/1987	24/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
Inondations et coulées de boue	27/08/1987	27/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
Inondations et coulées de boue	30/07/1991	31/07/1991	14/01/1992	05/02/1992
Inondations et coulées de boue	01/10/1993	14/10/1993	14/12/1993	30/12/1993
Inondations et coulées de boue	07/01/1994	15/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/05/1989	30/09/1990	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1998	31/12/1998	27/12/2000	29/12/2000
Inondations et coulées de boue	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
Inondations et coulées de boue	16/11/2002	16/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
Inondations et coulées de boue	25/11/2002	25/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	17/08/2004	18/08/2004	11/01/2005	15/01/2005
Inondations et coulées de boue	07/09/2010	08/09/2010	02/12/2010	05/12/2010
Inondations et coulées de boue	02/11/2011	05/11/2011	18/11/2011	19/11/2011

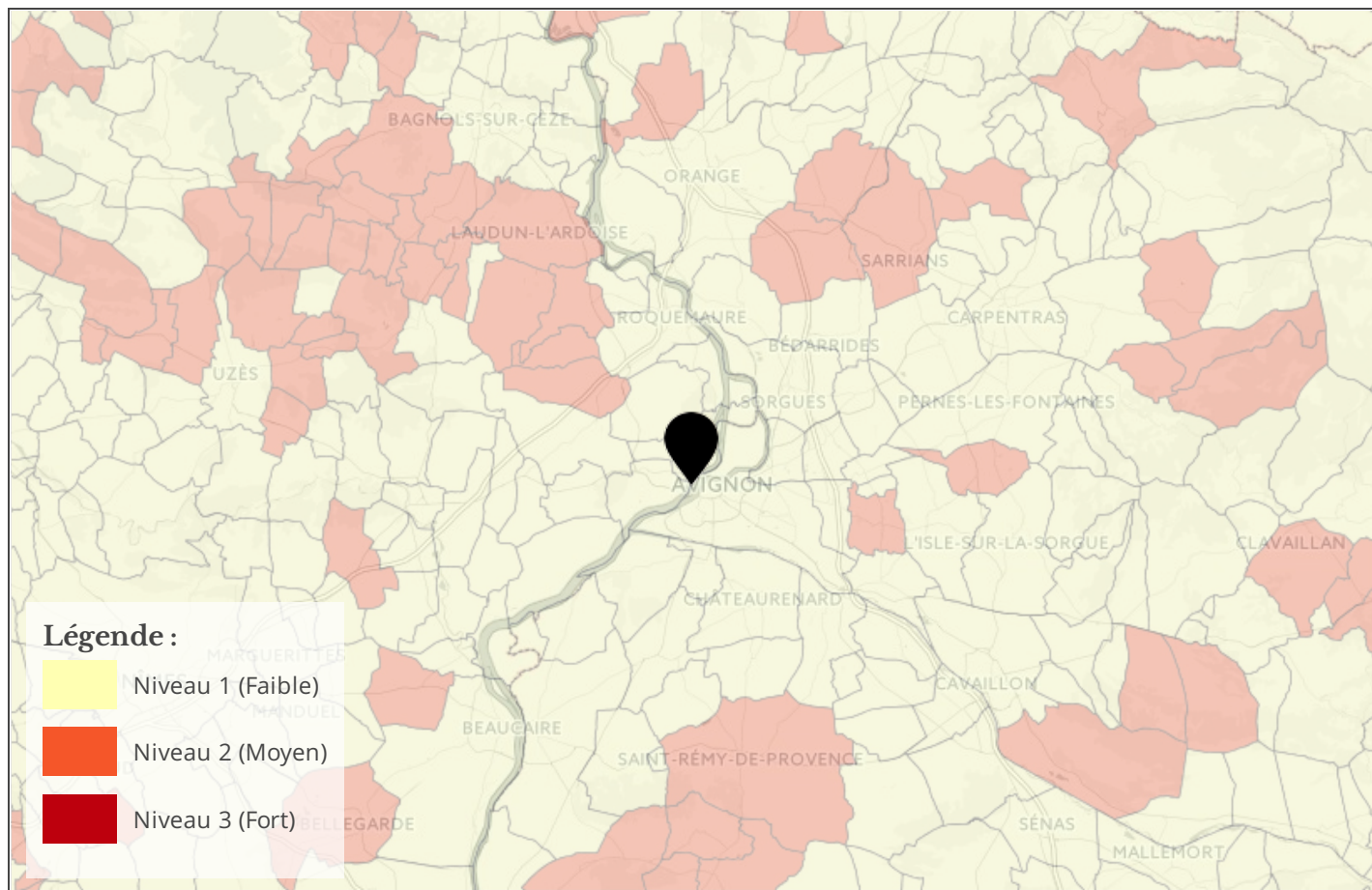
Cartographie des inondations



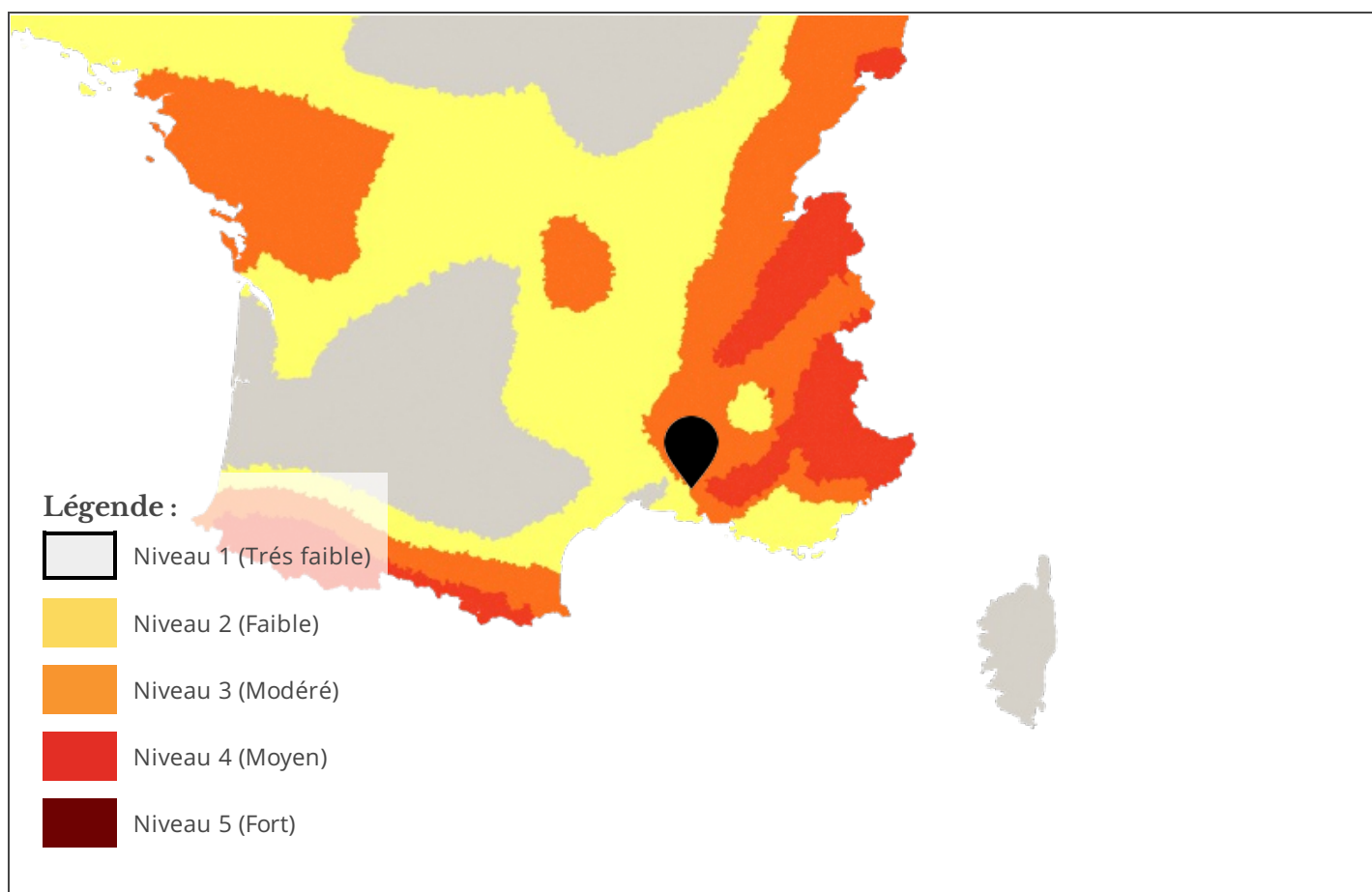
Referentiel cadastral parcelle



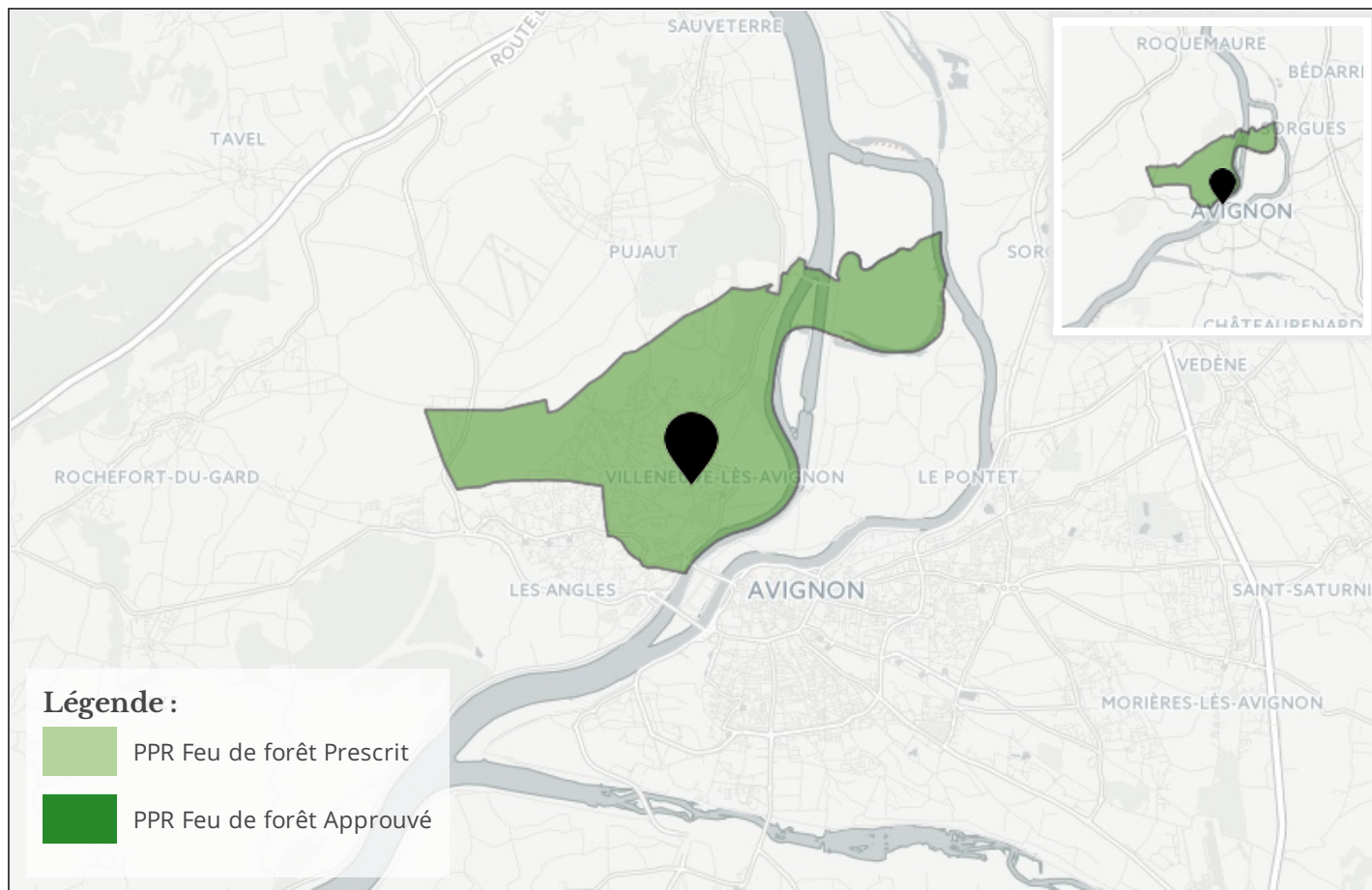
Information RADON



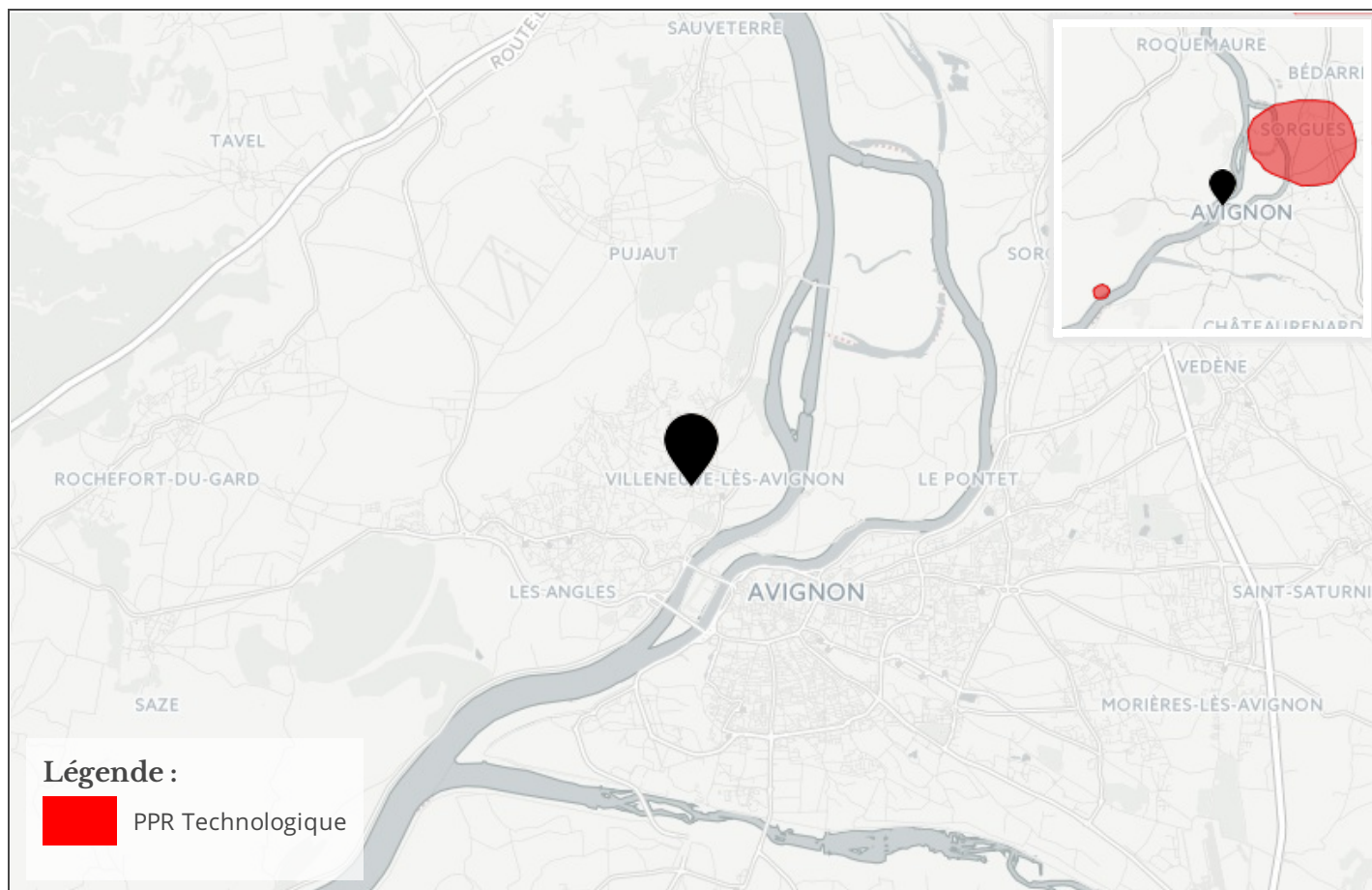
Cartographie des zones sismiques



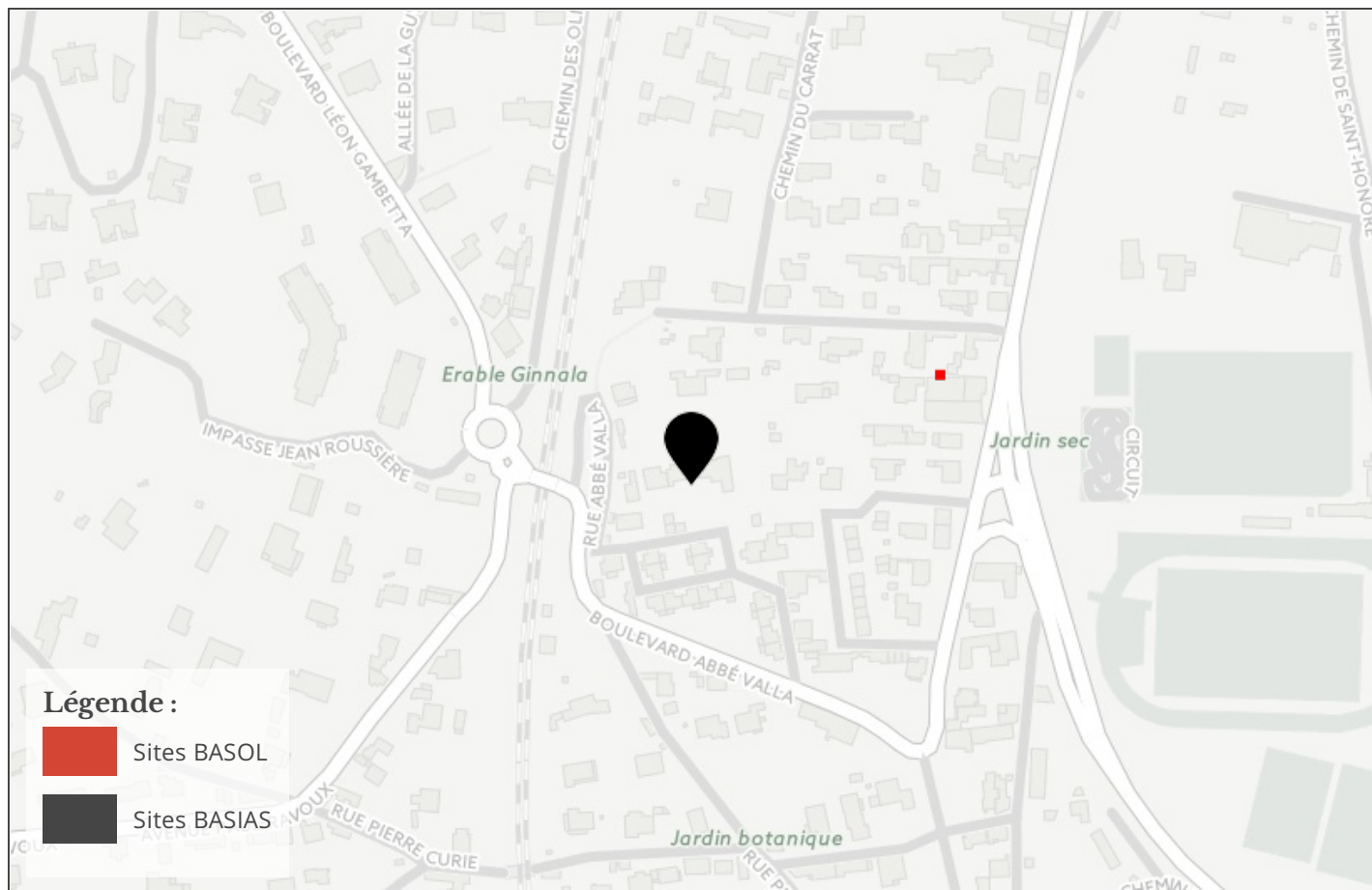
Cartographie Feu de forêts



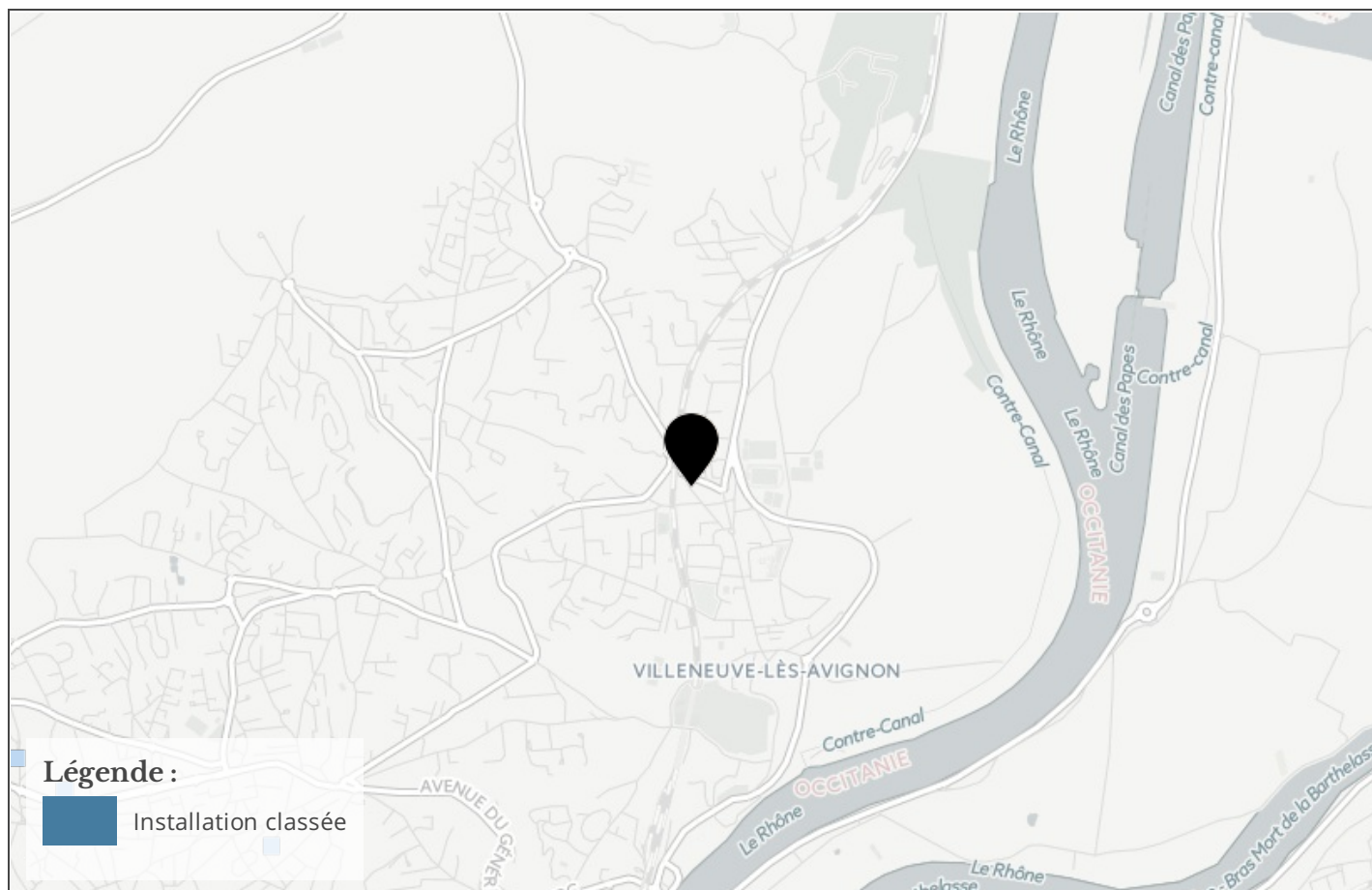
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2011285-0019

du 12/10/2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

12 Boulevard Abbé Valla

30400

VILLENEUVE LES AVIGNON

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation ☐ **crue torrentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐
sécheresse ☐ **cyclone** ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐
séisme ☐ **volcan** ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui ☐ **Non** ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui ☐ **Non** ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui ☐ **Non** ☒ X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** ☐ **zone 4** ☐ **zone 3** ☒ X **zone 2** ☐ **zone 1** ☐
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **Oui** ☐ **Non** ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur jean Durand
9. Acquéreur - Locataire Jeanne Dupond
10. Lieu / Date VILLENEUVE LES AVIGNON 17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
LRO3001327	sa chanchou, garage citroen, 900 boulevard mistral (Frédéric) cd villeneuve-les-avignon (30351)	133 mètres
LRO3001170	stÉ bourret justin, , place de la croix villeneuve-les-avignon (30351)	337 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Informations-Acquereurs-Locataires-IAL>

Préfecture : Gard
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

VILLENEUVE LES AVIGNON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/12/1986	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/11/1987	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/11/1987	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 14/01/1992	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 14/12/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 08/03/1994	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/12/2000	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/12/2000	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/09/2002	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/02/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/02/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/12/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/2005	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/12/2010	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/11/2011	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**